

Cahier des charges Académies Labellisées Softball- Programme Accession

Académie Labellisée Softball (ALS)

PREAMBULE

Les Académies Labellisées Softball (ALS) relevant d'un club (association sportive affiliée à la FFBS) ou d'un comité départemental ou Ligues régionales, sont labellisées chaque année par la FFBS sur proposition de la DTN.

La labellisation d'une telle structure de formation ne peut être accordée que si son fonctionnement est en adéquation avec le cahier des charges de référence.

Ce cadre de fonctionnement doit imposer une recherche d'accession de la formation dans le softball français fédéral en direction d'un public féminin. Ceci dans le respect des valeurs spécifiques à nos sports, c'est-à-dire en concevant tout en même temps, une formation, scolaire et une formation sportive.

L'éthique sportive nous conduit donc à défendre l'idée de cette double qualification du licenciée

- Pour préparer la personne au softball à pratiquer à son plus haut niveau
- D'évoluer au sein du Pôle France de Boulouris pour poursuivre son parcours
- D'évoluer dans un double projet au plus haut niveau en lien avec une équipe D1 ou D2.

ITEMS	Indicateurs observables Académies Labellisées Softball
<p>Objectif général :</p> <p>Préparation aux compétitions de référence national, voire international</p> <p>Professionaliser et structurer l'encadrement des Clubs HN.</p> <p>Permettre un maillage territorial plus important de la quantité et qualité d'entraînements et des aménagements scolaires/universitaires voire professionnels.</p>	<p>Optimiser les collectifs 18U et alimenter les clubs D1 et D2.</p> <p>Préparer les joueuses à commencer un double projet scolaire en lien avec la pratique de haut niveau.</p> <p>Commencer une pratique intense avec une structure proposant un volume et une qualité d'entraînement labellisé.</p> <p>Avoir une Académie Labellisée pour chaque club D1.</p>

ITEMS	Indicateurs observables Académies Labellisées Softball
<p>L'objectif de formation sportive poursuivi par la structure :</p> <p>Les objectifs spécifiques sont les suivants :</p> <p>Définir les objectifs et mettre en œuvre les méthodes et les contenus d'entraînement pédagogique.</p> <p>Orienter prioritairement la programmation sur le développement <u>individuel du licencié(e)</u>, en prenant en compte l'ensemble de ses ressources</p>	<p>Contenus d'enseignements prioritaires :</p> <p>Les secteurs prioritaires dans l'objectif de développement individuel du licencié(e) sont les suivants :</p> <p>Secteur de la préparation physique :</p> <p>La préparation physique doit comprendre en moyenne sur une semaine :</p> <p>Deux séances de musculation en respectant des cycles de post saison, pré-saison et durant la saison. Différencier les lanceuses des joueuses de position. Une séance de vitesse ou d'agilité. Une à deux séances énergétiques en fonction des périodes de post-saison, pré- saison ou durant la saison sportive. A titre d'illustration, cela peut correspondre à 4 à 6 séances de 45 minutes chacune. Ce travail doit être annualisé, regroupé sous forme de cycles.</p> <p>Secteur du jeu (3 axes de travail prioritaires) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail de profilage du licencié(e). Accompagner la licenciée dans le profilage proposé par la DTN, en fonction de l'âge, avec le suivi régulier physique de ces capacités. Effectuer et communiquer en 2 temps (Octobre/Février) les tests du profilage à la DTN. - Travail technique par poste Les contenus d'enseignements programmés doivent comporter une formation technique individuelle spécialisée selon les postes occupés. Pour certains de ces postes, le développement de la capacité à définir des choix stratégiques doit être réalisé. L'enseignement doit comporter des contenus visant à perfectionner la technique individuelle dans le domaine de la recherche de la maîtrise du mouvement adéquate pour performer. Le partage et l'analyse vidéo doit être un outil utilisé et suivi dans le cadre du perfectionnement technique en attaque comme en défense. - Connaissance du jeu/Aspect tactique Les mises en situations pédagogiques doivent permettre d'apprendre et de comprendre les aspects tactiques de jeu. L'organisation des couvertures, des organisations relais et double relais, des défenses de bunts et des situations 1&3 doivent être planifiées en fonction de la période d'apprentissage. Le suivi en saison des statistiques est nécessaire pour apporter des solutions sur l'approche du jeu afin d'obtenir de meilleurs résultats en cours de saison. L'approche mentale du jeu doit être abordée dans les contenus d'entraînement de l'académie.

ITEMS	Indicateurs observables Académies Labellisées Softball
Le public concerné	<p>Toute joueuse d'une Académie Labellisée Softball FFBS d'un club ou d'un comité ou d'une ligue doit être âgé de 13 ans au moins le 31 décembre de la saison en cours.</p> <p>Cette académie peut être mixte.</p> <p>Les licenciés doivent être considérés dans un effectif évoluant en équipe de Ligue ou Equipe de France Jeune.</p>
Effectif minimal et maximal	<p>L'effectif de l'Académie est fixé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> -10 licenciés au minimum -25 licenciés au maximum (besoin d'un 2^{ème} entraîneur à partir de 20)
L'effectif et les qualifications requises pour l'encadrement sportif	<p>-Encadrement administratif</p> <p>Un responsable de l'Académie labellisée FFBS est nommé désigné. Il est l'interlocuteur de la FFBS et de la DTN pour toutes les questions concernant l'ALS.</p> <p>-Encadrement sportif</p> <p>Un(e) responsable sportif de l'Académie labellisée Softball est nommé désigné. Il/Elle doit être titulaire du Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DEJEPS), mention Baseball-Softball (Diplôme de niveau 3) ou équivalent.</p> <p>Il est dédié à plus de 10h/Semaine pour les entraînements de la structure en comptant les préparations de séance.</p> <p>Si l'effectif du centre excède 20 licenciés (centre mixte), un entraîneur supplémentaire titulaire à minima d'un CQP technicien sportif option Baseball-Softball devra compléter l'encadrement sportif défini, ci-dessus.</p> <p>- Encadrement scolaire</p> <p>Un chargé des études est nommé désigné sur l'académie.</p> <p>Il peut être salarié comme bénévole de la structure.</p> <p>-Encadrement médical</p> <p>Les académies labellisées Softball ne sont pas tenues de posséder en encadrement médical.</p> <p>Le suivi médical des licenciés(es) sera fait par son médecin traitant ou par un médecin du sport de son choix dans le cadre de la médecine de soin, à la charge des licenciés(es).</p> <p>Les soins de rééducation seront effectués par un kinésithérapeute de son choix, sur prescription médicale.</p> <p>L'ALS pourra fournir une liste de médecins et kinésithérapeute partenaires de la structure.</p> <p>Le coordinateur de l'ALS devra suivre et accompagner le SMR obligatoire pour les SHN au sein de la structure.</p>

ITEMS	Indicateurs observables Académies Labellisées Softball
<p>Le volume horaire hebdomadaire d'entraînement</p>	<p>Proposer 38 semaines de programmation entre Septembre/Octobre et Aout de chaque année.</p> <p>Les licenciées doivent suivre un minimum de 6 heures d'entraînement par semaine pour être considéré actif dans la structure.</p> <p>L'académie propose entre 6 et 15 heures d'entraînement par semaine avec un entraînement par jour programmé minimum.</p> <p>Mise en place d'un programme d'entraînement annuel comprenant la période hivernale, la période précompétitive et la période de compétition communiqué à la DTN.</p>
<p>Les installations, les équipements et le matériel nécessaires à la formation sportive</p>	<p>Un terrain au dimension internationale softball à disposition du Centre comprenant :</p> <p>Minimum 1 écran de lancer en bon état Minimum 4 écrans chaussettes en bon état (ou seulement 2 écrans chaussettes mais avec une tortue cage à disposition) Minimum de 4*12 balles bon état Minimum de 6 battes Minimum de 2 tenues de catch Minimum 5 casques de frappe Prévoir des bases en bon état Prévoir un état du terrain correct Petit matériel pédagogique: (plots, balises, tees, échelles rythme, petites haies, élastiques, petits poids)</p> <p>Un vestiaire chauffé et équipé de douches chaudes à proximité du terrain</p> <p>Une salle de cours permettant d'accueillir la totalité des licenciée avec chaises, bureaux et tableaux</p> <p>Une cage de frappe couverte sécurisée</p>
<p>Les conditions d'hébergement, de restauration et de vie quotidienne des jeunes sportifs en formation</p>	<p>Aucune obligation d'internat pour une Académie Labellisée (ALS)</p> <p>Si une prestation d'hébergement et/ou restauration est proposée, elle doit être conforme aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la sécurité dans les centres d'hébergement.</p>
<p>Programme de formation fédérale</p>	<p>Proposer un minimum de formation fédérale aux licenciés de l'Académie en lien avec l'INFBS :</p> <p>Au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une formation d'officiel (jeune arbitre ou scorage) -une formation d'animateur

ITEMS	Indicateurs observables Académies Labellisées Softball
Mise en œuvre du double projet	<p>Le chargé d'études et de suivi scolaire sera utilisé pour les licenciés.</p> <p>2 réunions individuelles sont nécessaires pour faire le point sur le double projet et les objectifs atteints ou à atteindre. Les bilans d'entretiens sont à communiquer pour la labellisation.</p>
Fonctionnement, Budget	<p>Élaboration d'un budget prévisionnel de la saison n, voté en AG par l'instance compétente.</p> <p>Ce budget devra faire apparaître de manière distincte et détaillée les différents postes suivants :</p> <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Structures Matériel pédagogique et médical Matériel administratif Hébergement <p>Animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> Formation sportive Formation scolaire, Déplacements : cadres, joueurs, ... Tournois, ... <p>Salaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Encadrements permanents Vacataires Personnels administratifs <p>Autres : (à préciser)</p>
Formation scolaire accessible aux jeunes ainsi que les aménagements et les aides devant être prévus	<p>Conventionnement à mettre en place avec des écoles pour des aménagements horaires, en fonction du statut SHN de la sportive et/ou de son inscription à l'Académie Labellisée Softball.</p>
La nature et les modalités de la surveillance médicale réglementaire conformément à l'article L. 231-6 du Code du sport	<p>Chaque SHN mineur doit effectuer 2 visites SMR, avec la première entre janvier et mars et la deuxième entre avril et juin de chaque année.</p> <p>Chaque SHN majeur doit effectuer 1 visite SMR dans les 3 mois de la parution des listes en janvier de chaque année et avant le début de saison sportive.</p> <p>Il est de la responsabilité du coordinateur de l'Académie de programmer la visite SMR pour ces athlètes.</p> <p>Toutes les modalités SMR se trouvent dans le règlement médical FFBS et à disposition sur le site FFBS ou auprès de la DTN.</p> <p>Toutes les procédures SMR se retrouvent sur le site FFBS : https://ffbs.fr/listes-ministerielles/ avec les tutoriels pour Askamon et N2F.</p> <p>Objectif : 100% de suivi réglementaire nécessaire</p>

ITEMS	Indicateurs observables Académies Labellisées Softball
<p>Indicateurs de résultats :</p> <p>Niveau de recrutement des sportifs</p> <p>Niveau du sportif attendu à l'issue de la formation sportive au sein de l'Académie Labellisée Softball</p> <p>Niveau scolaire attendu à l'issue de la formation sportive</p>	<p>Suivi et accompagnement des projets sportifs individuels de club, de la ligue, des EDF national jeune.</p> <p>% d'Intégration au pôle France Boulouris Softball Athlètes potentiels Club D1, pré sélectionnables EDF 15U/18U Statistiques Offensives et/ou défensives en Championnat significatives d'une performance régulière.</p> <p>Suivi scolaire des athlètes ayant effectué un passage en classe supérieure. Obtention de diplômes scolaires (Brevet) au sein de l'établissement.</p>

Les méthodes pour obtenir le label des structures du PPF

Méthode à suivre pour la demande de labellisation ALS :

Lettre en deux exemplaires de demande de labellisation adressée au Directeur Technique National et Secrétaire Général de la FFBS entre le 15 septembre et 30 octobre de chaque année avec le bilan N de la structure.

Le traitement de la labellisation est conditionné à la date du dépôt complet des pièces à fournir et d'une visite sur site pour inspection avant le 15 décembre de chaque année.

Pièces à fournir pour la demande de Labellisation ALS :

- ☑ Compte de résultats comptable identifiable de la saison n-1 validé par le CD de la structure support comprenant le fonctionnement, l'encadrement, matériels et inscriptions.
- ☑ Budget prévisionnel de la saison, validé par le CD de la structure support comprenant le fonctionnement, l'encadrement, matériels et inscriptions.
- ☑ Organigramme encadrement du centre d'entraînement avec les diplômes référencés
- ☑ Liste complète des stagiaires avec date de naissance, coordonnées et formations
- ☑ Conventions aménagement scolaire/universitaire mis en place.
- ☑ Bilan des 2 entretiens individuels N-1 par le chargé d'étude
- ☑ Bilan N-1 des cursus scolaires et universitaires des licenciés
- ☑ Bilan du CEL sur l'année N-1 avec les points positifs et les points à améliorer
- ☑ Présentation du planning annuel d'entraînement comprenant :
 - La planification annuelle avec les 38 semaines de formation
 - Le volume horaire hebdomadaire dispensé dans le cadre du centre labellisé qui doit être conforme au volume horaire minimum du licencié(e) concerné.
 - Les blocs par postes et cycles de formation spécifiés en fonction de la saison sportive.
 - Les tests complets effectués en octobre de l'année en cours en fonction du profilage
 - Les 2 tests complets de la saison N-1
- ☑ Programme de formations fédérales
 - Liste des diplômes N-1 obtenus
 - Programme de formations fédérales prévisionnel N+1
- ☑ Règlement intérieur de l'Académie en cours de Labellisation.